

Mouvement du Personnel "ENSEIGNANT" 2026

A retourner à la DDEC dans le dossier « Etat Prévisionnel des Postes » pour le **02 Février 2026**

Commune :
Nom de l'école :
Tel :

Décision de Carte scolaire prévue

Fermeture

Fermeture à suivre

Aucun enseignant ne doit partir

en raison de la cessation d'activité de :

en raison d'un poste occupé pour un an par :

en raison de la vacance de l'emploi protégé à l'issue de la période de réservation de

Un enseignant doit partir

Date de la concertation organisée au regard de l'Accord professionnel :

Enseignants présents (établir une liste émargée au verso de cette fiche)

Après concertation avec les maîtres de l'école, **nom de l'enseignant concerné par la suppression d'emploi :**

Fait le

Fait le

Signature de l'enseignant concerné par la suppression d'emploi :

Signature du Chef d'Etablissement :

SUPPRESSION D'EMPLOI – Mouvement 2026

ENSEIGNANTS PRESENTS A LA CONCERTATION